



PÔLE FORMATIONS ECOLES D'ARBITRAGE

Thématique

- ☐ ADMINISTRATION ET FINANCES
☒ FORMATION
☐ JEUNESSE
☐ COMPÉTITIONS
☐ DEVELOPPEMENT

Destinataires

- ☒ Présidents
☒ Secrétaires
☐ Trésoriers
☐ autres, préciser :

Nombre de pages :1

Nombre de pièces jointes : 1

☒ Information

☐ Action à mener par le destinataire :

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que votre école d'arbitrage de **niveau 2** doit être déclarée auprès du Comité **avant le 30 avril 2023**, notamment pour les clubs ayant des équipes au niveau « élite » départemental.

Déroulement des championnats – phases finale des règlements sportifs particulier jeunes :
« Pour pouvoir participer aux finales du niveau « Élite » les groupements sportifs auront dû valider une école d'arbitrage de niveau 2. »

En pièce jointe, le formulaire à compléter.

Pour tous renseignements, merci de contacter Elodie CHOUTEAU, CT en charge de l'arbitrage :

- 02.51.44.27.13
- 06.11.67.44.12
- echouteau@basket85.fr

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bénédicte DUBOIS, Secrétaire Administrative.	Elodie CHOUTEAU, CT en charge de l'arbitrage.	Damien SIMONNET, Directeur.
Référence	2023-03-16 – PFCO – ECOLES D'ARBITRAGE - BD	